L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 3 JUILLET 1889.

Nécrologie.

La Paroisse St-Bernard, l'un des points de notre Etat où l'élément franco-louisianais conserve le plus d'influence, le plus d'autorité; où les anciennes familles de la Louisiane comptent de nombreux, d'honorables et énergiques représentants, la Paroisse St-Bernard vient de subir une perte sérieuse et bien regrettable.

M. Frédéric Roy, l'un de ses citoyens les plus justement considérés, est mort hier matin à sa résidence, située à un demi mille environ au-delà des Abattoirs.

M. Frédéric Roy, né dans le département de la Dordogne, France, résidait en Louisiane depuis soixante-sept ans. Elle était donc bien réellement son pays.

Il y était venu à douze ans; il y avait grandi, et élevé par une famille imbue de toutes les notions de l'honneur, il avait avancé dans la vie, en demeurant fidèle à ces premières leçons familiales, en se promettant de léguer à ses propres enfants cet héritage de probité que lui avaient transmis sa mère, son père, tous les guides de ses premiers pas.

Il n'a jamais failli à cette promesse; les leçons qu'avait apprises l'enfant, le jeune homme les avait retenues, pesées, aimées, et jusqu'au terme de sa carrière de presqu'octogénaire, elles furent le conseil, la règle invariable de sa conduite.

Cette existence de plus de soixante-dix-neuf ans ne rechercha jamais l'étalage, le bruit; mais, au milieu des chutes morales dont elle a pu être témoin, elle s'ancra au bien, dans lequel elle vit, comme les âmes pures, la meilleure source de bonheur.

En s'attachant ainsi à ce bien, ne rendait-il pas un double hommage: à sa terre natale, dont le souvenir lui était toujours présent et précieux; à son pays d'adoption, où les sympathies de tous lui étaient vite venues?

M. Frédéric Roy alla donc au devoir sous toutes les formes; il le remplissait sans effort, instinctivement; ce culte du devoir faisait comme partie de son être. Du fils, du citoyen, de l'époux, du père, de l'agriculteur, de l'industriel, du fonctionnaire, on peut affirmer, sans crainte d'être contredit, qu'il a bien compris sa mission, bien rempli sa longue journée.

Son objectif était surtout de multiplier autant que possible les bonheurs pour la famille que lui donna un heureux mariage; à cet effet il travaillait sans relâche, avec amour. Donc il ne connaissait guère, il n'écoutait pas, du moins, les sollicitations de l'ambition; le calme et les joies du foyer, là se résumait la sienne.

Il estimait que cette vie intime est en somme la meilleure, que les satisfactions en sont les plus durables.

Néanmoins la considération dont il fut toujours entouré, lui valut d'être parfois contrecarré dans ses aspirations, contrarié dans ses goûts, et, à des périodes diverses, on lui imposa des responsabilités qu'il accepta, parce que les refuser lui aurait paru une désertion, quand ses amis lui disaient qu'on avait besoin de ses services.

Ce fut ainsi qu'il fut, maintes fois, membre du conseil municipal, membre du jury de police, président de ce même corps. Il serait superflu d'insister sur ce fait qu'il s'acquitta de ces diverses fonctions avec un zèle infatigable, une droiture inaltérable, et que sa recherche fut toujours: La plus forte somme de bien pour le plus grand nombre.

Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire, a-t-on souvent dit, écrit; heureux, ajouterons nous, celui dont l'histoire se résume en ces deux mots, qui, à eux seuls, constituent grandes lettres de noblesse, visées par cette souveraine qu'on nomme l'Humanité: Honnête homme.

Des hommes honnêtes l'espèce ne pullule pas; or le digne vieillard qui vient de partir, et que les siens, qu'une population entière auraient voulu voir demeurer longtemps, longtemps encore, M. Frédéric Roy était de ceux-là; un honnête homme dans le fonds et le tréfonds du mot.

Informé, à la dernière heure, de cette mort, le temps ne nous est point laissé de dire toute la bienveillance, l'énergie, qui distinguaient cette nature, ce travailleur; de noter combien cette vie fut utile et chrétienne; combien large s'ouvrait cette main, lorsqu'il s'agissait d'apaiser une misère, de raffermir la faiblesse.

Cet éloge vous l'entendrez au sein de toute la population de St Bernard, qui s'associe au deuil de la famille aujourd'hui frappée. Ils vous le rediraient aussi, tous les membres de la Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice, dont M. Frédéric Roy était un fondateur et dont son fils, M. Sébastien Roy, est actuellement l'estimé président, que l'on se plait à perpétuer dans son mandat.

Cette Société dont M. F. Roy resta, jusqu'à la fin, l'un des plus fermes soutiens, sera tout à l'heure auprès de sa dépouille mortelle, pour lui rendre un dernier hommage.

Hommage qui ne sera point une banale formalité, mais un cri du cœur, dans lequel la famille laissée par le vieillard puisera, à coup sûr, une fierté, et un apaisement, peut-être, si l'apaisement peut venir en présence d'un cercueil.

L. PLACIDE CANONGE.

Ecole de l'Annonciation.

La seconde soirée au Couvent de l'Adoration Perpétuelle n'a pas été moins heureuse que la première. Hier, comme le jour précédent, il y avait foule, presqu'invasion, dirions-nous, car les degrés même de l'escalier étaient occupés, et la séance, commencée vers 4 heures et demie et terminée vers 10 heures, a été, d'un bout à l'autre, une réussite pour les Elèves, petites et grandes. C'était, cette fois, le tour des jeunes filles de l'Ecole de l'Annonciation et ajoutons qu'il y avait un peu de tout dans ce programme en deux parties: discours, chant, récitations, dialogues, comédie, drame, distribution de prix.

Aujourd'hui, troisième et dernière soirée; celle-là sera consacrée aux Garçons, toujours de l'Ecole de l'Annonciation. Dans un prochain numéro nous dirons l'impression causée par l'ensemble de cette triple et intéressante fête scolaire.

En attendant, donnons les noms des jeunes filles auxquelles, lundi, on a décerné médailles et prix: Médailles d'or à Miles Marie Prat et Bella Carreras; Prix à Miles Aline Hymel, Elmira Simon, Marie Devezin, Marie Raimondy, Lizzie Donnelly, Antoinette Prat, Louise Donnelly, Jeannette Pomponeau, Marie Hymel, Olivia Devezin, Clara Doerr, Mabel Tansley, Louise Devezin, Blanche Rose.

Toutes distinctions bien gagnées par le travail et le mérite.

Départ.

Nous avons reçu la visite P. P. C. de M. Aloïde Willoz, qui a quitté la Nouvelle-Orléans hier, en route pour New-York. Samedi prochain il s'embarquera par la *Gascogne* et passera environ deux mois à Paris. M. Willoz se propose d'être de retour ici dans les premiers jours d'octobre. Notre adieu du plutôt notre au revoir, le plus cordial.

LE VOYAGE DES GYMNASTES TCHÈQUES A PARIS.—La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, fait, à propos du voyage des gymnastes tchèques à Paris, les réflexions suivantes:

"Le retour continuel des manifestations tchèques en faveur d'un pacte fraternel avec la France, prouve avec quelle persévérance on profite, dans ce milieu, de chaque occasion, pour accuser, avec passion, l'antagonisme entre la Bohême et le germanisme, ainsi que la culture allemande.

"Bien que les chefs politiques ne puissent être directement responsables de chaque manifestation qui fait du bruit dans la rue (*Strassenlarm*), il est permis de douter si, le cas échéant, ces chefs seraient d'humeur et de force à s'opposer sérieusement à un courant populaire dont les scènes bruyantes des *enfants terribles* du parti tchèque trahissent la force."

De son côté, la *Gazette de la Croix* appelle le voyage des gymnastes tchèques à Paris une mauvaise plaisanterie ridicule, qui n'en est pas moins un symptôme des opinions des jeunes-Tchèques.

ECLIPSE TOTALE DU SOLEIL.—On s'occupe déjà beaucoup, dans le monde scientifique, d'une éclipse totale de soleil qui aura lieu le 22 décembre prochain. Des astronomes se rendront sur la côte d'Afrique ou dans les îles du Salut-Hélène ou de l'Ascension. Dans cette région, l'éclipse aura totale pendant quatre minutes environ.

[illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1889.—Indications pour la Louisiane: Averses, temps plus frais, vents du sud.

Température du 2 juillet 1889.

Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens. No 143 rue du Canal. Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	82	28
Midi	88	31
3 P. M.	86	30
6 P. M.	80	27

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Henry Davis à Mlle Martha Johnson.
Etheired R. Stafford à Mlle Fannie Coe.
John Cretty à Mlle Anne Shadwell.
Geo R. L. Angell à Mlle Maude Lezier.
David Smith à Mlle Sarah Hughes.
Maurice Dugas à Mlle Louise Augustin.

Naissances.

Mme Joseph E. Sallette, une fille.
Mme John Steinfels, une fille.
Mme John F. Touchard, un garçon.
Mme John Hauck, un garçon.
Mme Ferdinand B. Peupart, une fille.

Décès.

John H. Fertier, 6 mois, 206 rue Hôpital.
Mme Mary Menteleon, 29 ans, rue Chestnut, près Cadiz.
Veuve Wm Stouder, 77 ans, 60 rue Hôpital.
Prof. A. L. Chapman, 36 ans, 424 rue Franklin, côté sud.
Lillie E. Payne, 11 mois, 216 rue Calliope.
John Storan, 26 ans, coin des rues Perdido et Bolivar.
Jean E. Voissement, 41 ans, coin des rues Delery et Dauphiné.
Dominique Dudoussat, 12 heures, 258 rue Laharpe.
Mme Mathilda Davis, 23 ans, 461 rue Deuxième.
Ida Hughes, 14 ans, 123 rue Clara.
Joseph Honoré, 7 jours, 315 rue Remparts, côté nord.
Joséphine Lapienne, 4 jours, 211 rue Général Taylor.
Veuve M. Marzloff, 81 ans, 4 rue Annonciation.
Mme Catherine Frichter, 33 ans, 626 1/2 rue Bassin côté sud.
James Levy, 35 ans, 238 rue Delord.
Henry Parker, 52 ans, 105 rue Perdido.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

J. P. Carrière à F. Duprat, un terrain borné par les rues Prieur, O'Reilly, Aubry et Johnson, et l'ilet borné par les rues Magistrat, Havana, Warsaw et Law, $1,900.

Mme L. Flessig à Mme J. W. Mader, un terrain borné par les rues Broad, Ursulines, Bellechasse, St-Philippe et White, $600.

Sun Mutual Insurance Company à A. Hill, deux terrains bornés par les rues Carondelet, St-Charles, Poydras et Lafayette, $5,750.

G. Kassler à J. A. Hennig, un terrain borné par les rues Première, Seconde, Magnolia et Locust, $850.

Cour Civile.—Mme A. M. Jenning contre C. H. Parker, percepteur de taxes, pour obtenir une injonction confirmant une vente pour taxes.

Harry H. Hall et J. D. Hill, contre Keenan & Slawson. Jugement en faveur des demandeurs.

Brown & Browman contre leurs créanciers. Jugement en faveur des demandeurs.

H. Mehnert & Cie., contre A. Rice. Jugement en faveur du demandeur, pour $119.13.

Samuel L. Angell contre Wm F. Sadlier, rejet de la demande de prescription.

Inventaire de la succession Catherine Yeller $6,300.

Succession A. A. Peterson, $10,368.

Mme Marie Anne Goff contre Jacob Spuhlen et le Recorder des hypothèques, pour obtenir l'annulation d'une inscription hypothécaire.

Alexis Eugène contre Marie Alexis Eugène, en partage de biens.

Cour Criminelle. — Section B. —Petit jury pour le terme de juillet:

Wm. Ourlett, Emile Daboval, Jr., Rudolph F. Daunoy, Wm. Grimshaw, Richard Y. Hopkins, J. R. Juden, George Koch, Quitman Kohnke, August Levis, L. P. Logan, T. V. McArdle, Richard McCarthy, James McCracken, Robert C. McGuirk, E. J. Mack, Henry Menard, Henry V. Mielly, Edw. Murphy, Edw. J. Newman, Wilson C. Nicholas, John L. Parra, John E. Pedarre, Louis Philippe, John Planche, George Pourmaroux, Joseph S. Power, Theodore Powell, Wm. Powell, George P. Prados, W. H. Prados, Ernest Rabouin, Wm. K. Rainey Frank R. Rawling, George O. Reinecke, Henry Relf, George Rice, Ferdinand Ricke, John L. Robbins, W. L. Rowley, Sr., Geo. W. Rueff, Jr., Louis Sarrazin, Archibald G. Saul, Wm. Schindler, Adolph Schreiber, David R. Scott, Matt. J. Scott, Ogiloie E. Scott, C. H. Smith, C. W. Stark, T. G. Sutherland, Alfred F. Théard, Albert Toledano, Edmund H. Tooley, John Tasso, Edgard Trépagnier, Adolph J. Twendle, Charles Turis, Jas. F. Turnbull, Louis B. Vienne, Laurent J. Vincent, Joseph Wallibilich, Emile Weidig, Jos. Wilson.

CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil s'assemble à 7 heures 30, sous la présidence du Maire. Vingt-trois membres répondent à l'appel. Lecture est donnée du message du maire.

MESSAGE DU MAIRE.

Mairie de la Nlle Orléans,
Hôtel de Ville, 2 juillet 1889.

Au Conseil:

1. Rapport du trésorier pour la semaine finissant le 28 juillet 1889.
2. Pétition de propriétaires de la rue Carondelet, côté nord, qui protestent contre le pavage de ce côté de la rue selon le système Schillinger.
3. Rapport du commissaire de police et des édifices publics pour la semaine finissant le 1er juillet. Le dit rapport contenant un détail des prisonniers et un paragraphe relatif à l'assignation du locataire des marchés publics dans le cas où il refuserait de se conformer aux clauses de son contrat dans le délai de 30 jours.
4. Communication de Mme Horace C. Taylor, présidente de l'orphelinat protestant qui réclame le paiement de $1200 en vertu d'une résolution en date du 27 mars 1888.

Respectueusement,
J. A. SHAKSPEARE,
Maire.

Lecture du veto apposé par le Maire à l'ordonnance relative au changement des "fire limits" consistant à en retrancher la section bornée par Annonciation, St-Thomas et la Felicity Road. Le Maire dit dans son Message que le Conseil a déjà six fois changé les limites et que les changements sont préjudiciables à ceux qui ayant obéi à la loi ont construit des immeubles en briques et se trouvent ensuite hors des limites.

Le taux des assurances, tout change avec ces modifications et il est plutôt temps d'étendre les limites que de les diminuer. L'autorisation de construire des immeubles en bois où l'on n'avait auparavant le droit que de construire en briques, serait un pas en arrière que l'on ne doit pas faire pour servir les intérêts de quelques personnes. L'ordonnance en question embrasse dix-sept ilets.

Le veto du maire est maintenu à l'unanimité.

M. Prague entre dans une longue discussion pour prouver que M. Daniels a violé la charte lorsqu'à la dernière séance il a proposé et obtenu le renvoi à huitaine de la discussion de la question des eaux, attendu qu'il était du côté de la minorité, l'ordonnance ayant obtenu 15 voix seulement alors qu'il faut 16 voix pour le vote de semblable question.

En conséquence il propose de rayer des minutes toute la discussion postérieure au vote. Par 15 voix contre 11 le conseil rejette cette motion et par 14 contre 12 approuve les minutes.

Le contrôleur annonce que les fonds manquent pour payer les dépenses de l'élection pour la taxe de pavage et de drainage.

Pétition de propriétaires de la rue Euterpe qui protestent contre le pavage de cette rue avec du gravier Rosetta.

Référé au comité des rues et débarcadères.

M. Hodgson demande lecture du veto apposé par le Maire aux amendements apportés au contrat avec le département du feu, relativement au nombre des chevaux et à la longueur de tuyaux qui doivent se trouver dans chaque station.

Le maire dit en substance dans son veto, que le Conseil n'a pas le droit d'amender un contrat.

M. Hodgson cite comme précédents l'amendement du contrat Beard, de celui de la Compagnie d'éclairage électrique, de l'ordonnance des fourrières, etc.

Les amendements sont adoptés malgré le veto par 20 voix contre 6.

La résolution de M. Keppler, dans laquelle il demande qu'il soit fait appel à la décision de la cour suprême de l'Etat dans le procès de la compagnie des eaux, qui avait été renvoyée à huitaine, [illegible]

M. Landry déclare que M. Daniels n'avait pas le droit, à la dernière séance, de demander le renvoi de la question.

Le maire convient de l'irrégularité de la décision, et la déclare nulle.

Une ordonnance du comité de salubrité autorisant les bouchers des sixième et septième districts à établir un abattoir rue Claiborne est votée par 20 contre 5.

Le comité de finance propose d'autoriser le maire à signer le contrat avec la Rosetta Gravel Company pour le pavage de la rue St-Marie. Voté.

Le comité [illegible] salaires de $75 à $100 par mois le salaire du gardien du police jail. Voté.

Les appointements du teneur de livres du bureau du contrôleur sont aussi portés de $100 à $125.

L'ordonnance autorisant la raffinerie Louisiana à placer un tuyau la reliant à son nouvel entrepôt est votée.

Le Conseil adopte l'ordonnance relative à l'obligation des compagnies de faire annoncer à l'aide d'un drapeau le passage de leurs trains à l'intersection de toutes les rues traversées par leurs lignes.

L'ordonnance de M. Keppler relativement aux bestiaux errants est abandonnée.

M. Landry présente une motion ayant pour objet de ne prendre aucune décision au sujet du procès de la compagnie des eaux avant que la ville n'ait fait appel au jugement rendu contre elle.

Le Conseil ajourne au dernier mardi du mois de juillet.

Hôpital de Charité.—A la récente réunion des administrateurs de l'Hôpital de Charité, le secrétaire a annoncé une balance de $339 27. La moyenne des patients admis journellement pendant le mois a été de 5.57. La voiture d'ambulance a été appelée 94 fois.

Le Dr. A. B. Miles, chargé de préparer un rapport sur la construction d'un établissement de clinique hors, mais à proximité de l'hôpital, a fait ressortir la nécessité de cette séparation, sans laquelle règne presque le désordre dans l'hôpital par le va-et-vient d'un grand nombre de visiteurs dont la présence nuit aux malades. C'est ainsi que ce nombre n'a pas été, en 1884, moindre de 10,604. En 1885, il s'est élevé à 12,829, puis successivement à 13,336 en 1886, 12,085 en 1887, et 13,524 en 1888, soit un total de 62,378 patients.

En présence de semblables chiffres, l'urgence de cette annexe de l'hôpital de charité n'est plus à démontrer.

Le Dr Miles fait, en outre, remarquer qu'il est nécessaire de placer cet établissement, divisé en deux sections, hommes et femmes, à proximité de l'hôpital, pour permettre aux Sœurs de Charité de donner plus facilement leurs soins aux patients. Il conseille, pour la section des hommes et jeunes garçons, l'encoignure Howard, et pour celle des femmes et petites filles, l'encoignure Locust; il en estime le coût à $40,000 ou $50,000.

Avant l'ajournement, la démission du Dr A. W. de Roaldès comme médecin spécialiste de l'hôpital, a été acceptée.

Le Dr Bruns a obtenu un congé de 2 mois. Il sera remplacé par le Dr Mc Shane.

Le 4 Juillet à Donaldsonville.—Grandes cérémonies à Donaldsonville, demain, à l'occasion du glorieux 4 Juillet. Toute la ville sera en fête. La procession sera véritablement imposante; y prendront part les compagnies militaires et les associations civiles. Il y aura lecture de la Déclaration d'Indépendance—Belle et noble coutume prise dans certaines parties de l'Union.

Elle contribue puissamment à entretenir dans les âmes le culte des pères de la patrie et à y raviver les nobles sentiments qui les animaient.

Nous remarquons qu'en cas de pluie, la fête, tout au moins, la grande parade, sera remise au dimanche suivant. On ne saurait assez féliciter Donaldsonville de cette démonstration patriotique, dont on est malheureusement trop porté à perdre l'habitude, aux Etats-Unis.

Arrêté.—Le Dr Wm Fahey, dont nous annoncions il y a quelques semaines l'arrestation arbitraire par un détective qui n'avait nullement qualité pour l'arrêter, a été de nouveau enfermé sur une accusation de vol portée contre lui par M. J. T. Blackman, épicier encoignure Bienville et Bourgogne, auquel une somme de $9 a été soustraite dans le tiroir de son comptoir.

On a trouvé l'argent sur le prisonnier qui avait aussi en sa possession une paire de chaussures, propriété de M. C. Dunn, un revolver et des lorgnettes. L'accusé a été envoyé en prison faute d'avoir pu fournir $700 de caution.

Tentative d'assassinat.—Un nommé Joe Bernard, que l'on pense être compromis dans la tentative d'assassinat faite le 10 juin sur Mme Galloid, sur la plantation Methoff, a été arrêté sur le chemin de Labarre. On a remarqué sur une de ses jambes une blessure encore bandée que l'on croit lui avoir été faite par le chien de garde de Mme Galloid. Ce chien avait en effet mordu un des assaillants.

Vol.—On a arrêté à San Antonio, Tex., sur une accusation portée contre eux par O. H. Shouhausen, du Palais Royal, un nommé J. N. Randolph et sa femme qui étaient partis subrepticement en emportant une somme de $140 et des costumes de théâtre.

A l'hôpital.—Hier matin est mort à l'hôpital, sans avoir repris connaissance, un individu ramassé lundi soir dans la rue et qui semblait atteint de la fièvre.

A Gretna.—Le juge Rost a rejeté l'exception du shérif Wagner dont le procès reviendra vendredi devant la cour.

LES RAISINS SECS ÉTRANGERS, EN FRANCE.—Le rapport de M. Marty, concluant à porter de 6 à 20 fr. par 100 kilog. le droit de douane sur les raisins secs étrangers à leur entrée en France, a été adopté par la commission des douanes et déposé à la Chambre.

AUTRICHE-HONGRIE.—QUINZE CORPS D'ARMÉE AUTRICHIENS ARMÉS DU FUSIL MANNLICHER.—On écrit, de Vienne, aux *Dernières nouvelles de Munich*, qu'à la date du 1er octobre prochain les quinze corps d'armée autrichiens seront tous armés du fusil Mannlicher de petit calibre. A cette même date, commencera la livraison des fusils Mannlicher, de même calibre, commandés par le ministère de la guerre de Berlin.

Athenee Louisianais.

Concours littéraire de 1889

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1889.

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les dispositions nouvelles adoptées par l'Athénée, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile: liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 17 juin 1889 au 31 janvier 1890.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés; la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se conformer strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire perpétuel.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 790.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

L'Exposition.

Paris, 2 juillet—Le juri des arts à l'Exposition a accordé des médailles d'honneur à Tadema et Moore.

Situation en France.

Paris, 2 juillet—On croit, dans les cercles politiques de cette ville, qu'une crise ministérielle résultera de l'accusation portée par M. Paul de Cassagnac, samedi dernier, à la Chambre des Députés. Celui-ci a accusé M. Thévenet, ministre de la Justice, d'être le complice de M. Mayer, dans les fraudes du Crédit Mobilier, fraudes pour lesquelles ce dernier a été condamné à la prison. Le bruit circule que M. Thévenet et M. Rouvier, membre des finances, sont décidés à se démettre.

Le Président Carnot.

Paris, 2 juillet—Le Président Carnot et M. Spuller, ministre des affaires étrangères, ont consenti à assister au dévoilement ici de la *réplique* (copie sous le contrôle de l'artiste créateur) de la statue de Bartholdi dans le port de New-York: la Liberté éclairant le Monde.

Le général Boulanger.—La Chambre des Députés.

Paris, 2 juillet—Le général Boulanger a été élu Conseiller de District de Boissy St-Léger.

Il y a eu hier une grande excitation à la Chambre des Députés, lorsque MM. Tirard et Rouvier ont nié certaines accusations portées par les journaux Boulangistes.

Une motion censurant fortement les dites feuilles a été votée par 349 voix contre 16.

La collection Secretan.

Paris, 2 juillet—La vente de la collection de tableaux de Secretan a réalisé 3,015,000 francs. Une grande partie des tableaux a été achetée sur commission et les noms des acheteurs ne sont pas connus. La plupart de ceux-ci sont des français et des américains.

M. Sutton, un américain a offert à M. Proust de donner 50,000 francs aux pauvres de Paris, si M. Proust veut revendre le tableau de Millet "l'Angelus" au prix qu'il l'a acheté hier—554,000 francs.

Explosion.

Paris, 2 juillet—La fabrique de feux d'artifice Ruggieri, à Aubervilliers, à cinq milles au nord de Paris, a été détruite aujourd'hui par une explosion, et sept personnes ont été tuées.

Rente française.

Paris, 2 juillet—Le trois pour cent est coté à 84 francs 24 centimes.

Le steamer la Normandie.

Havre, 2 juillet—Le steamer *La Normandie* est arrivé hier de New York.

Le correspondant du journal Chronicle.

Londres, 2 juillet—Le correspondant du journal *Chronicle* à Rome écrit: "En recevant l'ambassadeur espagnol, le Pape a fait allusion à son départ possible de Rome. Il est certain que des mesures ont été prises pour le refuge de Sa Sainteté en Espagne.

M. Michael Davitt.

Londres, 2 juillet—M. Michael Davitt a été examiné aujourd'hui devant la commission Parnell.

M. Davitt a déclaré que le rapport fait par Le Caron devant la commission et disant que des propositions de M. John Devoy, ont été soumis à M. Parnell, est entièrement faux.

M. Parnell est absolument étranger à la visite du témoin en Amérique en 1881.

M. Davitt dit qu'il avait eu l'intention d'une autre visite en Amérique, pour y faire des conférences, dans le but d'obtenir de l'argent destiné à aider au mouvement agraire.

M. Davitt a déclaré que, pendant qu'il était en Amérique, il a assisté aux assemblées du Clan-na-Gael, où il a expliqué le but de la Ligue Agraire et a essayé de gagner le Clan-na-Gael à sa cause. Celui ci, a-t-il ajouté, a pour membres quelques uns des plus fidèles irlandais maintenant en Amérique.

Ce n'est pas plus un club de meurtriers, que ne l'est le Club Carlton de Londres.

Il n'existe aucune alliance entre le Clan-na-Gael et la ligue en Irlande.

Le Clan-na-Gael est composé des irlandais les plus honorables d'Amérique.

Le mouvement de la Ligue en Amérique a gagné tous les irlandais aux Etats-Unis à la cause de M. Parnell.

M. Davitt déclare en outre qu'il n'a jamais rencontré de plus grand philanthrope et de plus vrai chrétien que M. Patrick Ford.

M. Davitt, en parlant de M. Alexander Sullivan, a dit qu'il le connait depuis 1878, et qu'il a la plus haute opinion de ses capacités comme avocat, de son caractère comme citoyen et de son honneur comme homme.

Il a ajouté qu'il ne le croyait pas capable de commettre un acte déshonorant.

Le Shah de Perse.

Londres, 2 juillet—Le Shah, après avoir reçu aujourd'hui lord Salisbury, les membres du cabinet, les membres du corps diplomatique, est parti pour le château Windsor.

Londres, 2 juillet—A son arrivée au château Windsor, le Shah a été reçu par la reine Victoria.

Le correspondant du "Daily News."

Londres, 2 juillet—Le correspondant du *Daily News* à Rome écrit: "Le bruit circule en cette ville que le Pape, au récent Consistoire, a dit aux cardinaux présents que le nonce papal à Vienne avait donné avis au Vatican que la guerre était imminente."

Les officiers allemands en Chine.

Berlin, 2 juillet—On annonce que les officiers allemands, au service de la Chine donneront leurs démissions.

Banque Impériale d'Allemagne.

Berlin, 18 juin—Le rapport de la Banque Impériale d'Allemagne indique une diminution sur les espèces de 4,874,000 marcs.

Le Berliner Tageblatt.

Berlin, 2 juillet—Le *Berliner Tageblatt* dit que l'Angleterre, l'Allemagne, la France, le Portugal, la Belgique, l'Etat du Congo et l'Italie prennent des mesures pour avoir une conférence qui réglera les limites de leurs colonies respectives en Afrique.

Le steamer Columbia.

Hambourg, 2 juillet—Le nouveau steamer *Columbia*, de la ligne Hambourgeoise américaine, est arrivé ce matin après une traversée satisfaisante. Le dit steamer a fait une moyenne de dix-neuf noeuds à l'heure, et plusieurs fois il a dépassé 20 milles.

La Gazette de Cologne.

Cologne, 2 juillet—La *Gazette de Cologne* dit que l'empereur Guillaume, lors de sa visite dans le sud de l'Allemagne, a exprimé à plusieurs reprises son regret au sujet de l'affaire Wohlgemuth et a dit qu'il espérait que des relations cordiales seraient rétablies entre l'Allemagne et la Suisse.

Mort de l'évêque Lachouche.

Bruxelles, 2 juillet—L'évêque Lachouche, de Gand, est mort.

Le Journal de St-Pétersbourg.

St-Pétersbourg, 2 juillet—Le *Journal de St-Pétersbourg* écrit que la Russie a le plus grand intérêt dans les destinées de la Servie maintenant.

A l'occasion de l'élévation d'Alexandre II il souhaite cordialement un règne de bonheur et de prospérité.

La même feuille ajoute que tous les Serbes loyaux partageront les sentiments de la Russie.

La délégation Hongroise.

Pesth, 2 juillet—La délégation Hongroise discute le budget supplémentaire de la guerre.

On annonce que le treizième corps d'armée sera armé avec des carabines à répétition vers 1890.

Nouvelles de Johnstown.

Johnstown, Pa., 2 juillet—Le juge Cummins, qui a charge du fonds de secours, est arrivé ici aujourd'hui, et ouvrira un bureau des demandes. Chaque personne demandant un secours d'argent, devra faire un affidavit spécifiant la perte qu'elle a encourue et attesté par des témoins.

Un cadavre a été trouvé aujourd'hui. On croit que le milice partira d'ici vendredi.

Le département du commissariat a été transmis aux citoyens de l'endroit ce matin.

Funérailles de Mlle Maria Mitchell.

Lynn, Mass., 2 juillet—Les funérailles de Mlle Maria Mitchell, astronome distinguée, dont la mort a eu lieu vendredi dernier à Lynn, Mass., ont eu lieu l'événement de dimanche. Il y avait un nombreux cortège.

WASHINGTON.

Nominations.

Washington, D. C., 2 juillet—Le Président a nommé, aujourd'hui, les titulaires de poste suivants:

George H. Dunn, à Shelbyville, Ind., en remplacement de Squire L. Mayer; E. A. Hartman, à Columbus, Ind., en remplacement de George E. Silsey.

M. Daniel Hogan a été nommé collecteur du revenu intérieur pour le troisième district de l'Illinois.

Le Président Harrison.

Washington, D. C., 2 juillet—Le Président Harrison, après le 4 juillet, ira de Woodstock à Newport, où il s'embarquera sur le *Dispatch* pour rentrer à Washington; il y arrivera probablement lundi.

Le London Times.

New York, 2 juillet—Le copyright par le câble du *London Times* dit: On n'ajoute aucune foi ici à la rumeur venue de New York que le gouvernement impérial mettra son veto sur la loi d'extradition Weldon.

"Un fonctionnaire du bureau canadien m'a assuré aujourd'hui qu'un acte pareil de la part du gouvernement n'était pas probable, car la nouvelle loi est conforme au rapport de la Commission parlementaire de 1876, lequel rapport a été bien accueilli ici.

"J'ai appris aujourd'hui que le marquis de Lorne sera probablement nommé gouverneur de Victoria, qui, comme importance, vient immédiatement après le Canada.

Le seul obstacle qui s'élève en ce moment contre cette promotion c'est la princesse Louise qui ne désire pas s'exiler aux antipodes.

L'arrivée du shah aujourd'hui a été l'occasion d'un déploiement imposant de troupes, du moins pour l'Angleterre; une foule considérable est restée durant des heures en plein soleil pour jouir du spectacle de ce cortège.

Le Shah était dans une voiture avec le Prince de Galles.

—La carrière de M. Stead, comme rédacteur du *Pall Mall Gazette*, touche à sa fin; sa démission a été acceptée et il y aura un changement dans la partie éditoriale sous peu de mois.

On rapporte que M. Stead a un bailleur de fonds pour l'aider à fonder un nouveau journal radical du matin, à Londres.

Mme Burnett, dans *Phyllis*, a obtenu un grand succès à une matinée, malgré le peu de répétitions qu'elle avait eues; elle a soulevé un vif enthousiasme dans l'auditoire.

Mlle Alma Murray a été très applaudie aussi, ainsi que M. H. B. Conway. Ils se rendront en Amérique au mois de septembre.

La pièce est très sympathique et promet de sérieux succès aux auteurs.

La situation dans le Venezuela.—Le général Guzman Blanco.

New York, 2 juillet—Une lettre reçue de Caracas, Venezuela, à la date du 10 juin, dit:

"Les récents événements survenus à Caracas prouvent que l'hostilité du peuple à la continuation de la dictature de Guzman Blanco est toujours aussi forte et que la répudiation de son autorité par le gouvernement est aussi complète qu'elle était pendant la grande excitation dont parlait ma dernière lettre. En somme, les communications qui ont été échangées entre cette ville et Paris ont amené l'état que les transactions ici pour mieux, augmenter la rupture."

On sait maintenant qu'immédiatement après les insultes faites aux statues du général Blanco, le 27 avril, et le refus du gouvernement de punir les coupables Guzman Blanco envoya un de ses lieutenants les plus connus et les plus fidèles, avec mission de susciter une émeute ayant pour objet de renverser le président Paul.

Le dit lieutenant est un ex-gouverneur du District fédéral de Caracas et possède de grandes relations dans tout le pays.

C'est un homme très déterminé et il avait reçu tous les fonds nécessaires pour activer le mouvement. Mais heureusement le gouvernement a été averti de sa venue.

Dès qu'il est arrivé, il a été arrêté et escorté hors du pays, après avoir été informé que s'il revenait il serait fusillé.

Les survivants du Nipsic et du Vandalia.

New York, 2 juillet—Parmi les passagers arrivés hier soir d'Aspinwall à bord du steamer *Newport*, se trouve le corps de musique, composé de treize artistes, du steamer des Etats-Unis *Nipsic*, quatre matelots du même steamer et trois du steamer américain *Vandalia*, tous survivants du désastre qui a eu lieu à Samoa.

Convention Constitutionnelle.

Chicago, 2 juillet.—Une dépêche de Yankton, Dakota, annonce: La Convention constitutionnelle, qui s'assemblera le 4 juillet, sera composée de 76 délégués, dont 50 sont républicains et 26 démocrates. Trente mille piastres ont été allouées par la dernière législature pour payer les dépenses de cette convention, qui continuera à siéger durant trente jours.

La discussion principale roulera sur la division de la propriété territoriale entre le Nord et le Sud Dakota; et l'on s'occupera de l'élection des officiers d'Etat, du siège provisoire du gouvernement et des amendements constitutionnels à présenter à la Législature.

Tempête.

Sandusky, Ohio, 2 juillet.—Une violente tempête s'est abattue hier sur cette section du pays; on annonce des dommages considérables aux récoltes.

La légation d'Haïti aux Etats-Unis.

New York, 2 juillet.—La légation haïtienne aux Etats-Unis a reçu un télégramme, en date du 30 juin, de Port-au-Prince, dans lequel il est dit que les lignes du gouvernement n'ont pas changées; que les troupes des insurgés n'ont pas fait de mouvement en avant, et que Hippolyte était toujours au cap haïtien. La tranquillité règne dans la capitale et dans les départements du sud, du sud-ouest et de l'ouest.

Nouvelles de Panama.

Panama, 23 juin—Il n'y a rien de nouveau relativement au "travail" sur l'isthme, depuis que les travaux sur le canal ont été suspendus. Néanmoins on remarque une certaine activité depuis qu'on a commencé à emmagasiner les machines et le matériel, afin de les mettre à l'abri, jusqu'à ce que les travaux recommencent.

Pas d'affaires à Colon, les négociants se demandent où ils enverront leurs marchandises et où ils iront. Bientôt il n'y aura guère plus d'habitants à Colon, dans beaucoup de villages le long de la ligne du canal les maisons sont presque toutes vides.

Accident de chemin de fer.

Lynchburg, Va., 2 juillet—Une dépêche spéciale de Liberty au journal *Advance* rapporte: Un terrible accident a eu lieu sur le Norfolk & Western RR., près de Thaxtons, à environ 30 milles de cette ville.

On annonce que quarante personnes ont été tuées.

Communications par chemin de fer interrompues.

Baltimore, Md, 2 juillet—Les communications sur le Baltimore & Potomac Railroad, jusqu'à Washington, sont interrompues. Aucun train allant au Sud n'a passé Stony-Run depuis 7 heures 10 minutes. Les rails ont été enlevés par l'eau sur une distance de cinquante yardes. De Patapsco à Stony Run le pays est sous l'eau.

John L. Sullivan, le célèbre pugiliste.

Cleveland, Ohio, 2 juillet—John L. Sullivan, accompagné de Muldoon, Cleary, Wakely et Johnson sont arrivés ici de Rochester, N. Y., sur un train spécial, en route pour la Nouvelle-Orléans, de bonne heure ce matin.

Ils sont repartis sur le Bee line à 8 heures du matin. Ils arriveront à la Nouvelle-Orléans jeudi à 11 heures.

Le cabinet Norvégien.

Christiania, 2 juillet — Le cabinet Norvégien s'est retiré.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Goëlette Alice McDonald, Dubenbire.... [illegible]

[illegible]

BATH, ME.

Goëlette Anna E Kranz, Anderson.... [illegible]

BALTIMORE

[illegible]

LIVERPOOL.

[illegible]

LONDRES.

[illegible]

HAMBOURG.

[illegible]

ANVERS

[illegible]

MALTE

[illegible]

PALERME

[illegible]

PAUILLAC.

[illegible]

OPORTO.

[illegible]

RIO DE JANEIRO.

[illegible]

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

[illegible]

ILLINOIS CENTRAL.

[illegible]

TEXAS AND PACIFIC.

[illegible]

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

[illegible]

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

[illegible]

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, MORGAN LINE.

[illegible]

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.

[illegible]

EAST LOUISIANA R. R.
ABITA SPRINGS COVINGTON.

[illegible]

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

MERCREDI, 3 JUILLET 1889.

Ouachita River—H HANNA BLANKS, à 5 p m
Rivière Rouge—JOHN D. SCULLY, à 5 p m
Grand Lake—WARREN, à 5 p m
Pointe Coupée—MABEL COMEAUX, à 11 a m
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 5 p m
Bayou Sara—PAUL TULANE, à 5 p m
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 a m

JEUDI, 4 JUILLET 1889.

Bayou Goula—WHISPER, à 12 m
Bayou Lafourche—ALICE LEBLANC, à 5 p m

Fleuve et rivières

Memphis, 2 juillet—Le fleuve baisse. Temps clair. Départ, City of Vicksburg pour Natchez à 10 a m; Belle Memphis pour St-Louis à midi.

Memphis, 2 juillet, soir—Le fleuve a baissé de 5 pouces. Temps clair et chaud. Départ, Buckeye State pour Cincinnati à 5 p m.

Cairo, 2 juillet—Le fleuve a 36 pieds et baisse. Temps clair. Temps chaud. Arrivée, City of Monroe de Natchez; Henry Frank de la Nlle-Orléans. Départ, City of Monroe pour St-Louis à 10 p m; Commonwealth pour la Nlle-Orléans à 11 p m; Port Eads pour la Nlle-Orléans à 1 a m. Natchez pour St-Louis à 6 a m.

Cairo, 2 juillet, soir—Le fleuve a 15 pieds 6 pouces et baisse. Temps clair. Départ, New Mary Houston pour la Nlle-Orléans.

Louisville, 2 juillet—La rivière baisse —3 pieds 1 pouce dans le canal, 3 pieds 11 pouces aux chutes. Temps beau et chaud.

Louisville, 2 juillet, soir—La rivière baisse —3 pieds 1 pouce dans le canal, 5 pieds 10 pouces aux chutes. Temps couvert.

Evansville, 2 juillet—La rivière a 10 pieds 1 pouce et baisse. Temps clair.

La rivière a 15 pieds 6 pouces et baisse. Temps clair.

Cincinnati, 2 juillet—La rivière a 17 pieds 6 pouces et baisse. Temps clair, thermomètre 86.

Wheeling, 2 juillet—La rivière a 5 pieds 5 pouces et baisse. Temps clair.

Les Passes.

Port Eads, 2 juillet, 5 p. m.—Vent du sud. Temps couvert. Arrivée, hier soir, steamship anglais Statesman, capitaine Hague, de Liverpool via Colon.

Départ, steamship Architect pour Liverpool.

Marchés.

Paris, 2 juillet—Les rentes 3 pour cent 84 fr. 24c.

Havane, 2 juillet—Or espagnol 236 1/2 à 236 3/4. Change calme. Sucre calme.

Londres, 2 juillet, 12:30 p.m.—Consols à l'ouverture 98 9/16 au comptant et 98 9/16 à terme.

Londres, 2 juillet, 4 p m—Consols à la clôture 98 9/16 au comptant et 98 9/16 à terme.

New-York, 2 juillet—Coton stable. Middling Uplands 11 1/8. Middling Orleans 11 3/8. Ventes 372 balles.

Futurs stables à l'ouverture. Livraison en juillet 10.86; août 10.89; septembre 10.17; octobre 9.88; novembre 9.87; décembre 9.91; janvier 9.97; février 10.04; mars 10.12; avril 10.27; mai 10.34.

BULLETIN MARITIME.

MARDI, 2 JUILLET 1889.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Barque (esp) Amorosa, Taxaera, Barcelone.
Steamship Excelsior, Higgins, New York.
Steamship Louisiana, Gager, New-York.

ARRIVÉS.

Goëlette (mex) Maria Luisa, DeVaca, Progreso [illegible]
Goëlette J A Henry, Green, Minatitlan, [illegible]

A LA QUARANTAINE.

Steamship (ang) Statesman, Hague, Liverpool, via les Indes Occidentales et Colon.

BATEAUX A VAPEUR.

H Hanna Blanks, Sweeney, Monroe.
Warren, Kessinger, Grand Lake.
Paul Tulane, Lisano, Bayou Sara.
Assumption, Dodd, Cut-Off.
Neptune, Rosse, Bas du fleuve.

EXPORTATIONS.

BARCELONE—par barque Amoroso—79 [illegible] 300 douves.

Arrivages de produits.

MONROE—par steamer H Hanna Blanks—13 balles coton 152 sacs graine coton et fret assorti.
GRAND LAKE—par steamer Warren—26 balles coton 1477 sacs graine coton et fret assorti.
BAYOU SARA—par steamer Paul Tulane—50 boucauts sucre et fret assorti.
CUT-OFF—par steamer Assumption—22 balles coton 31 balles mousse 21 sacs riz brut et fret assorti.
BAS DU FLEUVE—par steamer Neptune—12 sacs riz brut et fret assorti.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—30 sacs riz brut et fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—1 wagon graine coton 2620 sacs graine coton 1 wagon boeufs tabac et fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—1 wagon graine coton et fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—Fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—Fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—Fret assorti.
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—Fret assorti.

Par le Télégraphe.

New-York, 2 juillet 1889

A. A. Maginnis et Co

Le steamship New Orleans, capitaine Halsey, est arrivé de bonne heure ce matin.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Rosalie Martin, épouse de Octave Mingo, et Léonce Martin vs Jacob Fuhs.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 26,526—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les trois-quarts indivis d'un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Girod, Mandeville et Urquhart, ayant trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Marigny par une profondeur de cent dix-huit pieds avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24—1 8 13 juillet

ANNONCE JUDICIAIRE.

George E. Suinfeld, Miss Fanny Frevet, épouse, et autres, vs Wm A. Frevet et Frederick G. Frevet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5,320—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titre et intérêt des défendeurs Wm A. Frevet et Frederick G. Frevet dans la succession de leur défunte mère, feue Mme Fanny Frevet et qui consistent de la partie indivise de deux neuvièmes de la propriété ci-après décrite.

1° Les lots 11 à 21 inclusivement, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Première et Deuxième lesquels suivant un plan de Hugh Grant, voyer, en date du 9 mars 1849, déposé dans les archives de Adolphe Mazureau, notaire; les lots 12 à 20 inclusivement, mesurent chacun vingt-huit pieds un pouce et trois lignes de face sur la rue Baronne par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 11 mesure trente pieds de face à la rue Deuxième par cent vingt six pieds six pouces de profondeur, et le lot 21 a trente pieds de face à la rue Première sur cent vingt-six pieds six pouces de profondeur.

2° Quatre-vingt dix pieds de la portion de façade des lots 5 à 9 inclusivement, dans le même ilet, lesquels lots suivant le même plan, mesurent chacun vingt-huit pieds un pouce et trois lignes, les lots 7, 8 et 9 ont chacun vingt-huit pieds un pouce et trois lignes tout de façade sur la rue Carondelet sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, les dites lots dans les deux neuvièmes doivent être vendues étant de quatre-vingt dix pieds de façade à la rue Carondelet, sur cent quarante pieds six pouces et une ligne de profondeur et de face à la rue Carondelet.

3° Le lot No 4 dans l'ilet borné par les rues Coliseum, Quatrième, Washington et Chestnut, ainsi désigné sur un plan annexé à un acte par devant Félix Grima, notaire, en date du 29 mai 1851, lequel lot No 4 mesure cinquante-un pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Coliseum, sur cent vingt huit pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Cinq neuvièmes de deux lots de terre, dans le Septième District, Nos 270 A et 270 B, bornés par l'avenue Canal, rue Carrollton et les rues Dublin, Dixième et Dix-septième; le No 270 A est borné par l'avenue Canal, les rues Dublin, Dixième et Stéphanie, et le No 270 B par l'avenue Canal, les rues Dublin, Dix-septième et Stéphanie.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 juin—24—juillet 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif du contenu et du fonds de marchandises de première classe d'un plombier, pièces s'adoptant pour installation de gaz et machines à vapeur, installation de gaz d'un établissement.

La Compagnie des Phenix Glass Co, vs E. D. Lyons—No 26,279.

L. Wolf Manufacturing Co, vs le même—No 27,026.

E. P. Gleason Manufacturing Co, vs le même—No 27,062.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 8 juillet 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local, No 58 rue Baronne.

Le contenu du dit établissement, consistant d'un vaste assortiment de lustres, globes, branches, installations de gaz, tuyaux, abat-jours, pièces à gaz, pompes, etc., et autres articles nombreux faisant partie de ce genre d'affaires; le tout selon un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 juin—26—juil 1 5 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs J. A. Lanaux, curateur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 26,850—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, ... [illegible]

[illegible]

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant ... [illegible]

[illegible]

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24—1 8 13 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hermanda Cossiet, épouse de Germain Jeanneé, vs. son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,465.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Villeré, St-Philippe et Robertson, désigné par le No 8 sur un plan de Joseph Pilié ancien voyer, en date du 3 janvier 1846, et déposé en l'étude de Chs Le Sassier, ancien notaire; le dit lot mesure en pied américain trente deux pieds plus ou moins de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds deux pouces et trois lignes plus ou moins entre lignes parallèles. La dite propriété en communauté a été achetée par le défendeur de Alfred Marchand par acte passé par devant Amédée Ducatel, notaire, le 6 mars 1872, et enregistré au Bureau des transferts, Livre 100, folio 464.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHARLES W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juin—10, 17, 24—1, 8, 13 juillet

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée formant l'encoignure des rues Royale et Hôpital.

Mme Veuve E. Tadury vs. Veuve et héritiers de F. Degrange.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,256—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Hôpital, Ursulines et Bourbon, formant le coin des rues Hôpital et Royale et mesurant vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Royale sur cent trois pieds six pouces de profondeur et face à la rue Hôpital. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ni réserve. Etant la même propriété acquise par feu François Degrange par achat des légataires de feu Gabert Degrange d'après un acte passé le 16 octobre 1880, pardevant Oscar Drouet, ex-notaire public.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 juin—24—1 8 15 22 27 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wilson Brothers vs. Crescent City Manufacturing Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,149.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi et vendrai à l'enchère publique, au No 253 de la rue Gravier, LUNDI, 8 juillet 1889, à 2 heures P. M.—

Un wagon et un jeu de harnais.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 juin—27, 1, 8 juillet

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains de choix sur lesquels on peut bâtir dans le Sixième District.

Interdiction de Veuve Jos. Alion.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.—No 15,353.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE à moi dirigé par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 3 mai 1889, je procéderai à la vente à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, SAMEDI, 27 juillet 1889, le propriété ci-après décrite:

Deux certaines portions de terre situées dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Pitt, Prytania, Berlin et l'avenue Napoléon, désigné par un plan de D. H. Browne, député voyer, en date du 30 mai 1889, et déposé en mon bureau comme les terrains A et B.

Le terrain A mesure 42 pieds 10 pouces et 4 lignes de façade avenue Napoléon, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles, formant l'angle de la rue Napoléon et de la rue Pitt. Le terrain B est contigu au terrain A et mesure 42 pieds 10 pouces et 4 lignes Napoléon avenue, sur 150 pieds de profondeur sur le N. côté du dit terrain A; sur la ligne du côté de la rue Prytania 150 pieds de première profondeur, puis le terrain s'élargit de 14 pieds 3 pouces, puis s'élargit encore de 36 pieds 6 pouces, et sur la ligne de la rue Pitt le terrain 57 pieds 1 pouce et 4 lignes à sa ligne inférieure. Les dits terrains A et B étant composés des terrains 5, 6, 7 et 8, sur un plan de A. S. Phelps, voyer, en date du 5 février 1840.

Conditions—Comptant après transfert des lots. L'acquéreur paiera les taxes de 1889, et un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Alphonse E. Pitot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STEPHEN J. BROWNE, Encanteur.

26 juin—26 30—juillet 6 13 20 27.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

QU'IL soit connu que, ce 16me jour d'avril de l'an de N. S. 1889, pardevant moi, William Octave Hart, notaire, dûment commissionné et assermenté, pour la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement les personnes ci-après désignées, toutes d'âge légal et résidant dans cette paroisse, lesquelles ont respectivement déclaré que, s'appuyant sur les dispositions d'une loi de la législature de cet Etat connue comme loi No 36, de la session de 1888, approuvée le 29 juin, 1888, ainsi que sur les dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation de corporations, elles se sont constituées en une corporation dont l'objet est ci-après mentionné, et soumis aux stipulations et conventions indiquées également ci-après, et qu'elles adoptent comme leur charte, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE NORTH AMERICAN SAENGERBUND (SINGERS UNION), LIMITED". La dite corporation aura sous ce nom le pouvoir de se perpétuer pendant le terme complet de quatre-vingt-dix années, à partir de la date de sa création, ou jusqu'à ce qu'elle soit dissoute et ses affaires liquidées, ainsi qu'il est établi ci-après.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont l'acquisition, par voie d'achat ou de bail, d'un local destiné à un grand festival de chanteurs, qui aura lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le courant du mois de février 1890; en telle époque subséquente que le conseil de direction fixera; le but de la corporation est également d'engager, pour les dits concerts, des artistes, musiciens, etc., nécessaires à l'exécution du plan projeté. Il sera exigé un prix d'entrée pour les représentations ou concerts qui seront donnés, lequel prix et les autres détails de la fête seront déterminés par le conseil d'administration.

ARTICLE III.

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, état de la Louisiane; toutes les assignations et autres significations légales seront adressées au président de la corporation, ou, dans le cas où il serait absent ou hors d'état de remplir ses fonctions, au secrétaire de l'association.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette association est fixé à la somme de cinquante mille dollars ($50,000), divisée en deux mille (2,000) actions de vingt-cinq dollars ($25) chacune, payables en quotités comme suit, savoir: En quatre quotités, dont trois de vingt (20) pour cent, et la dernière de quarante (40) pour cent, à percevoir à intervalles de deux mois au plus entre chaque paiement après avis. Pour chaque action souscrite la souscription se devra, sur le paiement de la dernière quotité, deux (2) billets de saison avec sièges choisis par le souscripteur, ... [illegible]

[illegible]

ARTICLE V.

Cette corporation a le droit, par l'entremise de son Conseil de Direction, de passer des contrats; d'ester en justice sous son nom; d'employer un sceau particulier, de l'annuler ou de le modifier à son gré; de détenir, recevoir, acheter, transférer et hypothéquer des propriétés mobilières et immobilières; de nommer les administrateurs, directeurs et employés que, nécessiteront les intérêts de la corporation; de faire et établir des règlements et sous-règlements pour l'administration des affaires de la corporation, et de les modifier à son gré.

ARTICLE VI.

Le conseil d'administration se composera de pas moins de vingt cinq, ni de pas plus de quarante membres, sept desquels formeront un quorum pour l'expédition de toutes les affaires, et chacun desquels sera, en son propre nom, au moins une action du fonds capital. Ce conseil formé pour la première année, ... [illegible] les personnes dont les noms suivent: Jacob Hassinger, W. B. Schmidt, J. Hanno Deiler, Louis Grunewald, Louis Leonhard, C. J. A. Doerr, J. A. Doerr, F. W. Brunen, E. F. Del Bondio, Chas. Jurgens, Fred Mueller, Chas. F. Buck, Jos. Angel, Dr F. Loeber, Henry Boedig, Car Hausen, C. H. Miller, Leopold Christ, Max Heller, E. H. Mueller, Maximilian Herrmann, M. Vonderbank, John Schoen, E. G. Holzer et H. Eberstadt.

[illegible]

ARTICLE VII.

Les nouveaux et après nommés seront les officiers de la corporation et conserveront leurs qualités jusqu'à l'accomplissement de ses buts et la liquidation de ses affaires: Jacob Hassinger, président; Charles F. Buck, premier vice-président; E. H. Reimers, second vice-président; J. Hanno Deiler, directeur-musical; Louis Grunewald, trésorier; Louis Leonhard, secrétaire aux finances; Charles J. A. Doerr, secrétaire; A. J. Hoffmann, secrétaire correspondant et Maximilian Herrmann, président du comité local du festival. Les vacances survenant quelque en soient les causes, seront remplies par la majorité du Conseil d'Administration votant à sa séance quelle séance régulière.

ARTICLE VIII.

Les réunions du Conseil auront lieu aux dates fixées par celui-ci.

ARTICLE IX.

Dès que le but motivant la création de cette corporation aura été atteint, ses affaires, sans formalités, seront liquidées par le Conseil d'administration ou un Comité spécial nommé par lui; et le dit Conseil ou son comité aura le pouvoir de vendre et de disposer de toute la propriété de la corporation, et, après paiement de toutes les dettes, le surplus, s'il y en a, sera partagé au pro rata parmi les actionnaires; et ce partage sera une dissolution de la corporation.

ARTICLE X

Aucun actionnaire de la corporation ne sera responsable des contrats ou des dettes de celle-ci pour plus que la somme à elle due sur ses actions; et aucune simple informalité dans l'organisation ne sera pour effet d'annuler la charte ou d'exposer l'actionnaire à d'autres responsabilités que le paiement de la somme due sur son action.

Ainsi fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année susdits, en la présence d'Albert E. Ewing et de George H. Braughn Jr., témoins compétents, résidant dans la paroisse, lesquels ont apposé leurs signatures avec celles des personnes ci-dessus nommées et le notaire, après due lecture du tout.

Ont signé:

J. Hassinger,	J. Hanno Deiler,
C. H. Miller,	E. F. Del Bondio,
Chas F. Buck,	Geo Jurgens,
Maximilian Herrmann,	E. H. Reimers,
A. G. Ricks,	F. Rickert,
Fred Peters,	H. R. Michel,
J. G. Bastie,	M. Vonderbank,
Chas J. A. Doerr,	Ph W. Dielman,
M. Dinkelspiel,	Louis Leonhard,
Louis Grunewald,	F. W. Brunen,
Chas H. Schenck,	Luigi Dell'Orto,
Allen F. Noll,	Albert Heiss,
Frantz & Opitz,	H. L. Franz,

Jacob Schoen, par Franz Augustine Ries,
Henry Rice,
German Singing Society of the Sixth District
Ernst Seemann, President.
Albert E. Ewing, G. H. Braughn, Jr.
W. O. HART, notaire public.

Je soussigné, annotateur des hypothèques en tel pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que l'acte d'incorporation qui précède, du "North American Saengerbund (Singers' Union) Limited", a été ce jour enregistré dans le livre 295, folio 109.

Nouvelle-Orléans, 4 mai 1889.

GEORGE GUINAULT,
Annotateur des hypothèques.

Je, soussigné, notaire, certifie ici que ce qui précède est une copie exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "North American Saengerbund (Singers' Union) Limited", enregistré en mon bureau.

En foi de quoi j'appose ici ma signature et mon sceau officiel, ce 4 mai A. D. 1889.

W. O. HART, notaire.

7mai—5f en 30 j

Nouveau Stock.

NATTES Jointées de Chine,
NATTES Jointées du Japon,
NATTES Jointées Damassées.

Le tout d'un genre tout à fait nouveau est d'un prix des plus réduits.

ELKIN & Cie.,

98 —— Rue du Canal —— 98

RIDEAUX,
Renaissance, Colbert et Nottingham.

TOILE POUR HOUSSE,
Blanche et en Fantaisie.

SHADES! SHADES!
Pour Fenêtres.

CORNICHE, POLES.

TAPIS,

Velours, Moquette, Bruxelles, Trois Ply, Ingrain

COCTICINE, LINOLEUM,
TOILE CIRÉE.

Le tout à prix réduits.
24 oct—1an

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months [illegible]

LA QUARANTAINE.

Proclamation Annuelle

Par Francis T. Nicholls, gouverneur

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Attendu que le 11 avril A. D. 1889, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a adopté des résolutions requérant l'Exécutif de cet Etat à émettre sa proclamation de Quarantaine annuelle contre les ports ci-après énumérés, à prendre effet à partir du 1er mai A. D. 1889.

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés: c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, ou les navires qui sont arrivés en cet ou ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire supérieure, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non-infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la désinfection maritime, avec détention de précaution de CINQ (5) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que jugera le Bureau de Santé.

Les navires venant de ports infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard peuvent devenir infectés, seront soumis à la station supérieure et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets ou les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard; mais seront soumis à une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

Conformément à la loi, et d'après la requête du dit Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, j'ai cru devoir lancer ma proclamation annuelle de quarantaine, ordonnant en adoptant à partir du MERCREDI, 1er mai A. D. 1889, contre les ports ci-dessus désignés, ainsi qu'il est prévu dans ce qui suit:

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations de l'Etat, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans sera tenu de procéder énergiquement contre toute violation des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et y fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 16me jour d'avril de l'an de N.-S. mil-huit-cent-quatre-vingt-neuf.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour le Gouverneur:
GEO. SPENCER, sous-secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter le système ... de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes choses de laine, de tous tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou de toute autre sorte ... devront être remplacés par des lits en fil de fer ou autre.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir leurs équipages acclimatés.

3. Les capitaines, les amis et agents conseilleront aux navires ... de passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils ne départent ... que le plus possible de bagage ... ou de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des vêtements ... détenues, car ils ... courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. Le vaisseau devra, autant que ... pompes possible et à pomper tous ... afin de le nettoyer celle-ci ...

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et intérieurs, ... de désinfecter les effets ... et de ... à la quarantaine.

7. Les navires portant des chargements de fruits ... de Quarantaine, ...

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes ... à la Station de Quarantaine, et ... conditions sanitaires ... large mesure la période de détention ainsi que les frais de désinfection, etc.

20 avril—3m

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF,
Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres rendus, le produit de la vente et le montant dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres 75 cents.	468,629 75
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars	270,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents	10,606 87
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents	209,236 62
Montant judiciaire des timbres vendus par le Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars	86,666 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-douze dollars et 62 cents	122,572 62
Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires pendant l'année échue le 31 décembre 1887, le paiement des réclamations ci-dessous, savoir:	
Pour fournitures de bureaux distribuées aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, ayant légalement droit en vertu de la loi No 132 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-dix dollars, et 8 cts	3,190 08
Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, ... cent mille deux cent quarante-un dollars et 69 cents	100,241 69
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent huit mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents	108,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures, officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Bâton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D. 1888.

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

LEON QUEYROUZE,
—ÉPICERIES EN GROS,—
Importateur de
VINS ET LIQUEURS,
—Marchand de—
Produits des Campagnes et de Pêche
ET DES BESTIAUX.